

25 sep 2009 -12:58

Conseil des ministres du 25 septembre 2009

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 25 septembre 2009, sous la présidence du Premier ministre Herman Van Rompuy.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 25 septembre 2009, sous la présidence du Premier ministre Herman Van Rompuy.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

25 sep 2009 -12:58

Appartient à [Conseil des ministres du 25 septembre 2009](#)

Dispositions sociales

Avant-projet de loi portant des dispositions sociales - Deuxième lecture

Avant-projet de loi portant des dispositions sociales - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant des dispositions sociales. L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

Affaires sociales :

- Prescription : l'ONSS a la possibilité d'interrompre au moyen d'une lettre recommandée la prescription des actions à l'égard des entrepreneurs et des sous-traitants qui interviennent comme cocontractant.
- Allocations familiales : Certaines modifications sont apportées en ce qui concerne le droit aux allocations familiales en cas d'adoption plénière par des personnes de même sexe.
- Financement alternatif : précisions concernant les affectations pour lesquelles il doit y avoir un manque de recette en matière de TVA pour qu'il soit permis de prélever un montant complémentaire, pour l'année 2009, sur les recettes du précompte professionnel.

Pensions :

- Secteur privé : suppression de l'obligation pour l'Office national des Pensions de tenir une gestion distincte pour le régime légal de capitalisation.
- Garantie de revenus aux personnes âgées : l'évaluation des ressources se fonde non seulement sur la déclaration du demandeur de la garantie de revenus mais aussi sur celle des personnes avec qui l'intéressé partage la même résidence. Le projet de loi permet que le contrôle des ressources, par échange de données avec les administrations fiscales, réservé jusqu'à présent au seul demandeur de la GRAPA, puisse se faire de la même façon pour les ressources des cohabitants. Il s'agit donc d'une mesure de simplification administrative.
- Pensions du secteur public :
 - paiement des prestations gérées par le Service des Pensions du secteur public
 - pensions à charge du pool des parastataux
 - suppression des Fonds budgétaires organiques

Intégration sociale :

- Le rapport annuel unique doit être envoyé via la procédure électronique.
- Intégration sociale : alignement des délais de prescription de l'action en remboursement en matière d'aide sociale et de droit à l'intégration sociale.
- CPAS : enquête sociale préalable obligatoire pour le remboursement des frais.

Emploi :

- Entreprises de travail adapté : délégation au Roi pour l'introduction d'un mécanisme d'indexation automatique de la borne bas salaire de la réduction structurelle d'application pour les travailleurs occupés par une entreprise de travail adapté.
- Dispositions en vue d'assurer un meilleur fonctionnement des caisses de vacances : en cas de modifications des compétences de caisses de vacances et/ou de changement de dénomination ; en cas de problème avec le fonctionnement d'une caisse de vacances avant le recours à la procédure de fusion entre caisses de vacances, la mise sous administration provisoire de l'ONVA est prévue.
- Maintien des aides à l'emploi en cas de restructuration ou de transformation juridique de l'employeur: adaptation de la date d'entrée en vigueur.

Affaires sociales et Emploi :

- Decava : vise à transférer au débiteur d'une indemnité complémentaire à la prépension conventionnelle ou à certaines allocations de sécurité sociale, la perception et la déclaration de l'entièreté de la retenue.
- Délais de préavis : en application des accords non marchands 2005-2010, la protection sociale des ouvriers travaillant dans le secteur de la santé et ayant au moins 5 ans d'ancienneté sera améliorée en alignant, en cas de licenciement, la durée de préavis de ces travailleurs sur celle des employés.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé deux projets d'amendements à l'avant-projet :

- un amendement qui vise à exclure les indemnités d'invalidité, reçues des Pays-Bas par des travailleurs transfrontaliers belges, de la base de calcul de la cotisation spéciale pour la sécurité sociale, afin d'éviter une double imposition ;
- un amendement qui, en matière de sécurité sociale, vise à mettre sur un pied d'égalité tous les travailleurs visés par les mesures temporaires de réduction du temps de travail en période de crise.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

25 sep 2009 -12:58

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2009

Institut national d'assurance maladie-invalidité

Renouvellement du mandat de l'administrateur général de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité

Renouvellement du mandat de l'administrateur général de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à renouveler pour 6 ans le mandat de M. Jo De Cock en tant qu'administrateur général de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité. M. Jo De Cock est l'actuel administrateur général et a reçu une évaluation positive. Son mandat est renouvelé à partir du 1er octobre 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

25 sep 2009 -12:58

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2009

Garantie d'Etat

Prolongation de la garantie d'Etat au Holding communal

Prolongation de la garantie d'Etat au Holding communal

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à prolonger jusqu'au 31 décembre 2009 la garantie d'Etat à certains emprunts du Holding communal. La garantie de l'Etat fédéral est limitée à 250 millions d'euros.

La garantie provisoire de 800 millions d'euros octroyée par les Régions et l'Etat fédéral arrive à échéance au 30 septembre 2009 (400 millions pour le fédéral et 400 millions pour les Régions). Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires est prévue le même jour dans le but de renforcer les fonds propres du Holding communal.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

25 sep 2009 -12:58

Appartient à [Conseil des ministres du 25 septembre 2009](#)

Commission interdépartementale pour le Développement durable

Nomination des membres de la Commission interdépartementale pour le Développement durable

Nomination des membres de la Commission interdépartementale pour le Développement durable

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe la nouvelle composition de la Commission interdépartementale pour le Développement durable après le remaniement du gouvernement.

Sont nommés membres :

- Mme Nele Roobrouck comme représentante du vice-premier ministre et ministre du Budget ;
- M. Frank Geerkens comme représentant du ministre des Affaires étrangères ;
- M. Renaud Gosselin comme représentant du ministre des Pensions et des Grandes villes ;
- M. Cédric Van de Walle comme représentant du ministre du Climat et de l'Energie ;
- M. Philip Naert comme représentant du ministre pour l'Entreprise et la Simplification ;
- M. Eugene Dimmock comme représentant de la ministre de l'Intérieur ;
- M. Emmanuel Degrevé comme représentant du secrétaire d'Etat à la Modernisation du SPF Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale ;
- M. Bruno Lefebvre comme représentant du secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, chargé des Personnes handicapées ;
- M. Mohamed Lahlali comme représentant du secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté.

Démission honorable est accordée à :

- M. Axel Delvoie comme représentant du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères ;
- Mme Duciella Tabbara comme représentante de la ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes villes ;
- M. Hervé Parmentier comme représentant du ministre du Climat et de l'Energie ;
- M. Eugene Dimmock comme représentant de la ministre de la Politique de migration et d'asile ;

- M. Gerben Croonenborghs comme représentant du ministre de l'Intérieur
- M. Rudy Volders comme représentant du secrétaire d'Etat, adjoint au ministre des Finances ;
- M. Bruno Lefebvre comme représentant de la secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées ;
- M. Thierry Martin comme représentant du secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

25 sep 2009 -12:58

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2009

Assurance obligatoire soins de santé

Intervention personnelle pour deux nouvelles prestations en gériatrie

Intervention personnelle pour deux nouvelles prestations en gériatrie

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le coût de l'intervention personnelle pour deux nouvelles prestations en gériatrie.

Les prestations concernent la consultation au cabinet d'un médecin spécialiste en gériatrie (102896) et la consultation au cabinet d'un médecin accrédité spécialiste en gériatrie (102911). L'intervention personnelle est fixée à 40 % des honoraires. Les bénéficiaires de l'intervention majorée payeront 2,45 euros. Pour une consultation chez un médecin accrédité, ceux-ci ne seront redevables d'aucune intervention personnelle.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

25 sep 2009 -12:58

Appartient à [Conseil des ministres du 25 septembre 2009](#)

Gouvernement d'entreprise dans les sociétés

Renforcement du gouvernement d'entreprise dans des sociétés cotées en bourse et des sociétés publiques - Deuxième lecture

Renforcement du gouvernement d'entreprise dans des sociétés cotées en bourse et des sociétés publiques - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à renforcer le gouvernement d'entreprise dans des sociétés cotées et les sociétés publiques économiques ainsi qu'un projet d'arrêté royal qui impose un code de gouvernement d'entreprise.

L'avant-projet tient compte de l'avis du Conseil d'Etat et fusionne les deux avant-projets approuvés par le Conseil des ministres du [7 novembre 2008](#). Il contient des nouvelles propositions pour renforcer le gouvernement d'entreprise dans des sociétés cotées en bourse et des sociétés publiques.

Cet avant-projet transpose en droit belge une partie de la directive 2006/46/CE (*) et impose aux entreprises cotées d'insérer un rapport de rémunération dans la déclaration de gouvernement d'entreprise, faisant partie du rapport annuel. Ce rapport de rémunération doit contenir des données concrètes qui créeront la transparence dans la politique de rémunération de l'entreprise et dans la rémunération des organes de gestion. Le rapport devra être approuvé par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque conseil d'administration établira un comité de rémunération chargé de préparer le rapport de rémunération.

L'avant-projet a en outre pour objectif d'encadrer la rémunération des administrateurs exécutifs en matière d'indemnités de départ et de répartition de la rémunération variable dans le temps.

Le projet d'arrêté royal impose le Code belge de Corporate Governance 2009 comme code de référence de gouvernement d'entreprise. Il s'agit du code publié sur le site internet de la [Commission Corporate Governance](#).

(*) du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006.

25 sep 2009 -12:58

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2009

Lutte contre le trafic de drogues

Participation d'un officier belge à une opération de lutte contre le trafic de drogues

Participation d'un officier belge à une opération de lutte contre le trafic de drogues

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation d'un officier de marine belge à une opération néerlandaise de lutte contre le trafic de drogues.

L'officier belge occupera la fonction d'officier de centrale de commandement à bord du HNLMS Amsterdam, du 21 septembre au 16 décembre. Pendant les périodes du 28 septembre au 15 octobre et du 27 octobre au 26 novembre, ce navire exécute des missions dans l'océan Atlantique, dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues entre la région des Caraïbes et l'Europe.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

25 sep 2009 -12:58

Appartient à [Conseil des ministres du 25 septembre 2009](#)

Commission nationale Climat

Modification de la composition de la Commission nationale Climat

Modification de la composition de la Commission nationale Climat

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé la nouvelle composition de la Commission nationale Climat.

Membres effectifs :

- Mme Davine Dujardin, comme représentante du Premier ministre ;
- Mme Nele Roobrouck, comme représentante du vice-premier ministre et ministre du Budget ;
- Mme Jihane Annane, comme représentante du vice-premier ministre et ministre des Finances ;
- Mme Elisabeth Ellegaard, comme représentante du ministre du Climat et de l'Energie

Membres suppléants :

- M. Nicolas De Coster, comme représentant de la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances ;
- Mme Katja Gabriels, comme représentant du vice-premier ministre et ministre du Budget ;
- M. Jean-Marc Galand, comme représentant du vice-premier ministre et ministre des Finances ;
- Mme Anne-France Rihoux, comme représentante du ministre du Climat et de l'Energie.

La Commission nationale Climat a été instituée en vertu de l'accord de coopération du 14 novembre 2002 entre l'Etat fédéral et les Régions, pour exécuter et assurer le suivi du Plan national Climat, en veillant à respecter une série d'autres obligations en exécution de la législation européenne et internationale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

25 sep 2009 -12:58

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2009

Office national de l'emploi

Nomination de l'administrateur général adjoint de l'Office national de l'emploi

Nomination de l'administrateur général adjoint de l'Office national de l'emploi

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui attribue la fonction d'administrateur général adjoint de l'Office national de l'emploi (ONEM) à Mme Claudette De Koninck.

La nomination de Mme Claudette De Koninck prend cours le 1er octobre 2009 pour un mandat de six ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

25 sep 2009 -12:58

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2009

Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés

Renouvellement du mandat de l'administrateur général de l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés

Renouvellement du mandat de l'administrateur général de l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à renouveler pour 6 ans le mandat de M. Johan Verstraeten en tant qu'administrateur général de l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés. M. Johan Verstraeten est l'actuel administrateur général et a reçu une évaluation positive. Son mandat est renouvelé à partir du 1er octobre 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

25 sep 2009 -12:58

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2009

Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité

Renouvellement du mandat de l'administrateur général de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité

Renouvellement du mandat de l'administrateur général de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à renouveler pour 6 ans le mandat de M. Joël Livyns en tant qu'administrateur général de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité. M. Joël Livyns est l'actuel administrateur général et a reçu une évaluation positive. Son mandat est renouvelé à partir du 1er octobre 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

25 sep 2009 -12:58

Appartient à [Conseil des ministres du 25 septembre 2009](#)

Guichets d'entreprises

Obligations comptables et de publicité des comptes annuels des guichets d'entreprises

Obligations comptables et de publicité des comptes annuels des guichets d'entreprises

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des PME et des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui impose aux guichets d'entreprises de nouvelles règles en matière d'obligations comptables et de publicité des comptes annuels.

Le projet impose aux guichets d'entreprises (*), quelque soit leur taille, de se soumettre aux règles applicables aux très grandes ASBL, à savoir l'établissement des comptes annuels suivant le schéma complet et le dépôt de ceux-ci à la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique. L'utilisation de ce schéma complet de comptes annuels se base sur le plan comptable minimum imposé aux ASBL. L'objectif de cette mesure est d'organiser et de rendre comparables les différentes recettes et dépenses en fonction des missions qui incombent aujourd'hui aux guichets d'entreprises et qui leur incomberont, à partir du 28 décembre 2009, en tant que guichet unique (**).

Le projet prévoit enfin d'harmoniser l'exercice comptable des guichets d'entreprises, qui prendra cours le 1er janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil des ministres a par ailleurs pris acte du projet d'arrêté ministériel qui établit la ventilation du chiffre d'affaires du plan comptable des guichets d'entreprises.

(*) créés par la loi du 16 janvier 2003.

(**) conformément à la directive européenne 2006/123 CE, appelée directive Services.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

25 sep 2009 -12:58

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2009

Mise sur le marché de biocides

Nouvelle notification pour la mise sur le marché de biocides

Nouvelle notification pour la mise sur le marché de biocides

Sur proposition de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal du 22 mai 2003 relatif à la mise sur le marché et l'utilisation de biocides.

Le projet introduit un nouveau régime de notification concernant la mise sur le marché d'un certain nombre de biocides dont l'évaluation des substances actives est toujours en cours.

Pour pouvoir mettre sur le marché des biocides, ceux-ci doivent en effet satisfaire à toute une série de critères décidés au niveau européen. L'arrêté royal du 22 mai 2003 introduit ces critères, déterminés par la directive européenne 98/8/CE, dans la législation belge. Un de ces critères est l'évaluation des composants actifs qu'un biocide peut contenir. Etant donné qu'il s'agit d'une évaluation de longue haleine, une période transitoire a été prévue jusqu'au 15 mai 2010.

La Commission européenne a maintenant décidé de prolonger cette période transitoire jusqu'au 14 mai 2014. C'est pourquoi le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal en ce sens.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 213 09 11
<http://magnette.belgium.be>

25 sep 2009 -12:58

Appartient à Conseil des ministres du 25 septembre 2009

Banque Carrefour de la Sécurité sociale

Renouvellement des mandats de l'administrateur général et de l'administrateur général adjoint de la Banque carrefour de la sécurité sociale

Renouvellement des mandats de l'administrateur général et de l'administrateur général adjoint de la Banque carrefour de la sécurité sociale

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, et Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux qui visent à renouveler, pour 6 ans, les mandats de MM. Frank Robben et Emmanuel Quintin en tant qu'administrateur général et administrateur général adjoint de la Banque carrefour de la sécurité sociale. MM. Frank Robben et Emmanuel Quintin sont les actuels administrateurs et ont reçu une évaluation positive. Leurs mandats sont renouvelés à partir du 1er octobre 2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>